

CHARTRE SYNTHÈSE

- COLLECTIF STOP ENROBÉ 81 –

Définition : Le Collectif Stop Enrobé est un groupe, ouvert, de personnes attentives, et maintenant clairement opposées, au projet de déménagement et installation sur la commune de Montredon Labessonnié, de la centrale d'enrobé Tarn Enrobé, en activité actuellement sur la commune de Lafenasse (Terre de Bancalié)

Fonctionnement : Ce collectif fonctionne de manière démocratique, de façon à ce que chacun soit écouté, avec attention, et parle en son nom propre. Les responsabilités seront, dans la mesure du possible et des désirs, échangées ; pour que le groupe ne perde pas de vue la difficulté, l'engagement et l'ouverture d'esprit que cela demande. Les décisions importantes (choix d'actions, charte, responsabilités à partager, ...) feront l'objet d'un vote clair (main levée, ...) En cas de désaccord, les décisions sont prises par les 2/3 des présent.e.s à savoir 1 personne = 1 voix. Les présent.e.s doivent être composé .e.s de 51% des membres actifs. Au fil de l'activité des petits groupes, avec une/des missions définies, peuvent être formés. Les participants sont tenus au respect des ces valeurs.

Organisation : Le collectif précise et définit 3 niveaux d'implication :

- 1- les membres actifs
- 2- les membres
- 3- les sympathisants

Les personnes du 1er groupe ont signé la charte et s'assurent que le fonctionnement et les valeurs sont respecté.e.s.

Elles en font la demande, sont cooptées, et s'engagent activement. Elles sont pleinement responsables de la confidentialité des informations reçues ou échangées. Ces personnes peuvent répondre à la presse et/ou participer à des rencontres extérieures avec, au moins, un autre membre actif envoyer des courriels à la liste des "membres" et/ou la liste des "sympathisants"

Les personnes du 2ème groupe ont signé la charte, et ont une activité plus réduite. Elles parlent seulement en leur nom propre et communiquent via la liste "membres"

Les "sympathisants" sont les personnes qui souhaitent être tenues informées et reçoivent des informations générales sur l'activité.

Réunions : Elles sont fixées, au mieux des agendas, lors de la précédente réunion, avec un ordre du jour, pour une durée d' 1,5 à 2 heures.

Trois personnes, tournantes, sont désignées :

- Distributeur.trice de la parole et gestionnaire du temps,
- Animateur.trice de réunion en charge de la tenue de l'ordre du jour
- Secrétaire de séance, en charge de la prise de notes, de la réalisation du compte-rendu et de la synthèse
- Un.e secrétaire du collectif veille à la bonne réalisation des comptes-rendus, à leur relecture et à leur envoi aux personnes concernées.

L'invitation et le compte-rendu de ces réunions sont envoyés aux groupe 1 & 2.

Aux "sympathisants" est envoyé une synthèse de l'activité, les prochaines étapes, ainsi que la date, heure et lieu de la prochaine réunion.

Communication : Deux mailing listes sont mises en place

- Mailing liste « Membres » avec destinataires visibles : échange de l'ensemble des informations relatives au projet d'enrobé, à la lutte ou au fonctionnement du collectif
- Mailing liste « Sympathisant.e.s » avec destinataires cachés : invitation et synthèse des réunions, propositions d'actions, articles de presse déjà publiés.

La Boite mail collectifstopenrobe81@gmail.com doit centraliser l'ensemble des échanges. Toute communication collective doit être envoyée à cette adresse, puis renvoyée sur la mailing liste adaptée. Toute communication extérieure (presse, demande de rendez-vous,...) doit également être émise depuis cette boite mail.

Cette charte pourra être modifiée selon les modalités de prise de décisions ci-dessus.